

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du Lundi 23 Janvier 2012

### Compte-rendu

L'An Deux Mille Douze, le Vingt-trois Janvier à 20h40, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, la Mairie, sous la Présidence de Monsieur PLAT, Maire.

Etaient présents : MM. Andreault, Avry, Baroni, Baudard de Fontaine, Couturier, De Kerros, Derieppe (arrivée à 20h45), Freslon, Lapouge, Laubion, Mazeret-Magot, Piraudeau et Plat.

Absents ayant donné procuration : Mme Cocheteux à Mme Laubion, M. Lelièvre à M. Andreault, Mme Naslain-Kaczmarek à Mme Avry, M. Nègre à M. Plat et M. Somoreau à M. Freslon.

Absents : Messieurs Bourillon et Canard.



Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

En vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est désignée en tant que secrétaire de séance : Madame Ariane BARONI.

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT, conformément à la délibération du 04 Août 2008 « délégation de compétences du Conseil Municipal au Maire ».

- Décision n° 2011-53 signée le 20 Décembre 2011:  
↳ Réalisation de l'attestation accessibilité des personnes handicapées dans le cadre de l'extension du gymnase, confiée à SOCOTEC pour un montant de 346.85€ TTC.
- Décision n° 2012-01 signée le 03 Janvier 2012:  
↳ Contrat de mise à disposition de la boîte postale, passé avec LA POSTE, pour un montant de 70.56€ TTC.
- Décision n° 2012-02 signée le 03 Janvier 2012:  
↳ Contrat pour l'installation d'un nouveau système de vidéo surveillance au gymnase, passé avec AZ CONCEPT, pour un montant de 4700.28€ TTC.
- Décision n° 2012-03 signée le 03 Janvier 2012:  
↳ Achat d'un chariot semi-industriel pour les services techniques, auprès de SODEM, pour un montant de 20 697.98€ TTC.
- Décision n° 2012-04 signée le 04 Janvier 2012:  
↳ Prestations de service d'assurance pour les lots n° 1 « multirisque des Communes de – de 5000 habitants » et 2 « flotte automobile et risques annexes », confiées à la SMACL pour un montant de 12875.78€ TTC (lot n° 1) et 5 863.27€ TTC (lot n° 2).

### Délibération n° 2012-02

#### Régie de recettes - Exercice 2011 - Versement des indemnités de responsabilité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser l'indemnité de responsabilité aux régisseurs qui ont encaissé les montants indiqués ci-dessous au titre de l'exercice 2011 :

Nom de la Régie	Montant encaissé en 2011	Indemnité à verser
Régie Unique Enfance	281 396.17 € annuel	320.00 €
Affaires Culturelles	860.00 € annuel	110.00 €

et DIT que la dépense est inscrite au Budget 2012 - Chapitre 62 - Article 6225.

## Délibération n° 2012-03

### Personnel Communal - Mise en place de la charte de l'Action Sociale avec le CNAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **PREND CONNAISSANCE** des modalités de la charte de l'Action Sociale mise en place par le CNAS, qui se traduira par des réunions de formations partagées auxquelles seront invités à participer le délégué élu, le délégué agent et le correspondant de notre collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Maire, le délégué élu, le délégué agent et le correspondant à signer la charte.

## Délibération n° 2012-04

### Personnel - Assurances Statutaires Participation de la Commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion

Monsieur COUTURIER rappelle que la collectivité est actuellement adhérente au contrat d'assurance groupe géré par le Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

#### **DECIDE :**

##### Article 1

La collectivité chargera le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

##### Article 2

La collectivité précisera que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L.,  
Décès, invalidité, incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service,
- Personnel affilié à l'I.R.C.A.N.T.E.C. (agents titulaires ou stagiaires et agents non titulaires),
- Incapacité et accidents ou maladies imputables ou non au service.

##### Article 3

La collectivité s'engagera à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance

## Délibération n° 2012-05

### Personnel Communal - Régime indemnitaire - Avenant n° 7

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AJOUTE** le cadre d'emploi des Adjoint Administratifs de 1<sup>ère</sup> classe au Chapitre 4 du régime indemnitaire intitulé « Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures ».

## Délibération n° 2012-06

### Travaux Groupe Scolaire - Demande de subvention complémentaire à l'ADEME Simulation Thermique Dynamique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'ADEME une subvention complémentaire concernant la revalorisation du coût de l'étude de l'Optimisation Thermique Dynamique qui est porté de la somme de 4 000 € HT à la somme de 18 600€ HT soit une augmentation de 14 600 € HT, pour les travaux du Groupe Scolaire ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

## Délibération n° 2012-07

### Travaux rue des Clouet - Tranche n° 3 - Choix des entreprises

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes, dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Clouet - Tranche n° 3 :

**LOT n° 1 :** SAS EUROVIA domiciliée ZI n° 2 - rue Joseph Cugnot pour un montant de 377 718,65 € HT auquel l'option de 10 322,00 € HT correspond à la fourniture et la pose d'une barrière en bois au droit du tronçon n° 3 doit être ajoutée, soit un montant total de 388 040,65€ HT

**LOT n° 2 :** SAS SPIE OUEST-CENTRE domiciliée ZI La Boitardière - rue des Grosses Pierres - 37400 AMBOISE pour un montant de 23 551,30 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés avec les entreprises retenues, conformément aux montants indiqués ci-dessus ; **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Investissement de la Commune - Opération N° 115.

### Délibération n° 2012-08

#### Adoption du principe de coupure de l'éclairage public sur le territoire de la Commune de 23h à 6h du matin

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui charge le Maire de la Police municipale,

Vu l'article 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 3 Août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement 1 et notamment ses articles 41, et article 66,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « loi grenelle 2 »,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergie, de réaliser des économies financières,

Considérant que la municipalité souhaite renforcer sa politique de protection de l'environnement et développement durable,

Considérant que les lumières des candélabres, en rompant l'alternance naturelle du jour et de la nuit, sont une source de perturbation pour la santé humaine de la biodiversité et des espèces en général,

Considérant qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés avec 17 voix POUR et 1 abstention (Monsieur BAUDARD DE FONTAINE), **ADOpte** le principe de couper l'éclairage public de 23 heures à 6 heures du matin sur l'ensemble du territoire ; **EXPERIMENTE** la réduction de la durée de l'éclairage public de 23h à 6h du matin sur l'ensemble du territoire de la Commune du 1<sup>er</sup> Février au 1<sup>er</sup> Août 2012. Pendant cette phase d'expérimentation, la population sera associée. Les informations pourront être recueillies sur internet et un registre sera ouvert et mis à disposition des habitants à compter du 30 janvier en mairie aux heures et jours d'ouverture des bureaux ; **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre un arrêté détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public, et dont publicité en sera faite le plus largement possible ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

## INFORMATIONS

- 1- Rappel prochaine réunion de travail : le 12 Mars.
- 2- Rappel prochaine séance du Conseil Municipal : le 19 Mars.
- 3- Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de la création des périmètres de protection des champs captants de « L'île Aucard » et « L'île aux Vaches » situés sur la Commune

de TOURS, du 03 Janvier au 3 Février 2012 - Permanence du commissaire enquêteur à Rochecorbon le 13 Janvier 9h-12h.

- 4- Enquête publique du 1<sup>er</sup> Février au 05 Mars 2012 sur le projet de révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Tours Val-de-Loire sur les Communes de TOURS, SAINT-PIERRE-DES-CORPS, PARÇAY-MESLAY, ROCHECORBON, NOTRE DAME D'OÉ, CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, MONNAIE et LA VILLE AUX DAMES - Pas de permanence du commissaire enquêteur en Mairie de Rochecorbon.
- 5- Enquête publique du 13 Février au 16 Mars 2012 sur le territoire de la Commune de SAINT-PIERRE-DES-CORPS - Installation classée - Demande déposée par la Société DALKIA BIOMASSE TOURS - Un avis sera demandé au Conseil Municipal dans sa séance du 19 Mars prochain - Le commissaire enquêteur tiendra une permanence uniquement en Mairie de SAINT-PIERRE-DES-CORPS.
- 6- Le Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics est consultable en Mairie - Adoption au Conseil Municipal dans sa séance du 19 Mars prochain.
- 7- Enquête publique ZAP du 13 février au 15 mars inclus - Permanences en Mairie de Rochecorbon les 23 Février de 13h30 à 16h30 et le 3 Mars de 10h à 12h00 - Permanences de Parçay-Meslay le 15 Février de 9h à 12h et le 15 Mars de 14h à 17h.
- 8- Vendredi 03 Février 2012 - 19h30 Salle des Fêtes : lancement DVD Chorale Sans Nom Cent Notes.
- 9- Dictée publique organisée par la Bibliothèque le Samedi 4 Février - 15h00 - Salle des Fêtes.
- 10- Concert des Moments Musicaux de Touraine le Vendredi 24 Février - 20h00 - Eglise.
- 11- Soirée dansante de la Saint-Patrick organisée par le Comité de Jumelage le Dimanche 17 Mars - Salle des Fêtes sur le thème de l'Irlande.
- 12- Rencontres en Chansons - Samedi 24 Mars au gymnase.
- 13- Concert de Printemps de la Sainte-Cécile le 15 Avril à 15h au gymnase.
- 14- Rappel date des élections : présidentielles les 22 Avril et 06 Mai - législatives les 10 et 17 Juin 2012.
- 15- Mini-bus prêté gracieusement par le SUPER U de Vernou-sur-Brenne les jeudis et vendredis jusqu'au 29 mars pour le transport des personnes âgées.

  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.  
